

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Monot, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde



Délibération n° 06-03 du 14 octobre 2021

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PDIE) – ADAPTATION DE TROIS ACTIONS DU DISPOSITIF « INSERTION, FORMATION, EMPLOI » CONVENTIONNÉES POUR L'ANNÉE 2021 ET D'UNE ACTION CONVENTIONNÉE POUR L'ANNÉE 2020, AU BÉNÉFICE DES ALLOCATAIRES DU RSA DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération du Conseil départemental n°04-01 du 4 mars 2021 relative au Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) - conventionnement des actions « Insertion Formation Emploi » pour l'année 2021 au bénéfice des allocataires du RSA de la Seine-Saint-Denis,

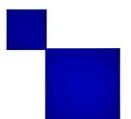
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention supplémentaire de 11 545 euros à l'association Le Cerpe, soit un montant total pour l'action « Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) » de 76 545 euros au titre de l'IFE 2021 ;

- ALLOUE une subvention supplémentaire de 4 725 euros à l'association Le Centre de Formation Louise Couvé, soit un montant total pour l'action « Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) » de 70 752 euros au titre de l'IFE 2021 ;



- ALLOUE une subvention à l'association La Fabrik', pour l'action « Boîte à outils de l'emploi » pour un montant de 51 800 euros au titre de l'IFE 2021 ;
- ALLOUE une subvention supplémentaire de 10 828 euros à l'association Le Centre de Formation Louise Couvé, soit un montant total pour l'action « Titre professionnel d'Agent.e de Service Médico-social » de 29 151 euros au titre de l'IFE 2020 ;
- APPROUVE le modèle d'avenant entre le Département et ces structures ;
- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département,
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 017 et 065 du budget départemental.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.